



AVOIR UNE CONSOMMATION RESPONSABLE EN ÉNERGIE AU BUREAU

L'urgence climatique dans laquelle nous nous trouvons a montré l'importance d'opérer une transition énergétique ambitieuse. En France, en 2018, la consommation en énergie primaire s'élève à 249 Mtep (millions de tonnes équivalent pétrole) dont 41% sont d'origine nucléaire et 29% proviennent du pétrole ; il s'agit ici des deux premières sources d'énergie primaire consommée au niveau national (source : *Commissariat général au développement durable, Chiffres-clés de l'énergie - Édition 2019*). Pour réussir une transition énergétique efficace, il est nécessaire de réduire drastiquement la consommation en énergie, et de

En France, la consommation annuelle des employé.e.s de bureau est de 263 kWh par m² et par an, ce qui représenterait 25% de la consommation totale en électricité du secteur tertiaire

s'approvisionner en énergies renouvelables. (source : *Le monde de l'énergie, Surconsommation d'énergie au bureau ?*, 2019).

L'ADEME précise par ailleurs que l'éclairage est un poste consommateur en énergie au niveau national, et notamment au sein des bureaux, avec 6 TWh consommés par an. De plus, elle note que les équipements électriques consomment également beaucoup d'électricité : allumé toute l'année, 24 h/24, un seul ordinateur peut coûter jusqu'à 100 euros d'électricité par an.

DESCRIPTION DE L' ACTION

Au bureau comme à la maison, il est nécessaire de réduire sa consommation en énergie pour diminuer la tension exercée sur les ressources énergétiques, et notamment sur les ressources en électricité, et ce afin de contribuer à la transition écologique. La limitation de la consommation en énergie permettra de plus à la structure de faire des économies.

Avoir une consommation responsable en énergie s'articule autour de trois axes majeurs : réduire sa consommation en premier lieu, augmenter son efficacité énergétique, et s'approvisionner en énergies renouvelables.

Il est possible de réduire sa consommation énergétique au bureau avec quelques gestes simples, notamment en éteignant le matériel et l'éclairage le plus souvent possible.

Par ailleurs, améliorer son efficacité énergétique peut notamment passer par l'utilisation d'appareils plus performants, mais aussi par une meilleure isolation thermique des bâtiments par exemple (voir fiche « Engager une rénovation thermique du bâtiment, en visant une certification BBC ou autre »).

Enfin, pour avoir une consommation responsable, il faut s'approvisionner auprès de fournisseurs d'énergies renouvelables. Des sources renouvelables d'énergie sont par exemple l'énergie hydraulique, éolienne, solaire, géothermique, houlomotrice (énergie des vagues), marémotrice (énergie issue des mouvements des marées), ou encore l'énergie issue de la biomasse (extraite grâce à la fermentation ou la combustion de la matière organique).



LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE CONCERNÉS



ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION ET PARTIES PRENANTES À MOBILISER

Pour s'engager dans une démarche de consommation responsable en énergie, plusieurs actions complémentaires sont nécessaires.



DIAGNOSTIC ÉNERGIE

- Réaliser un **diagnostic énergétique** afin d'établir un bilan des consommations et des usages de la structure et d'identifier les actions d'économies d'énergie applicables à ses équipements. Des bureaux d'études peuvent accompagner la structure à établir ce diagnostic.
- Il existe des **soutiens financiers** comme **celui de l'ADEME** pour réaliser ces diagnostics.



>>> ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION ET PARTIES PRENANTES À MOBILISER



SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

- Minimiser au maximum la consommation en énergie, notamment en éteignant le matériel et l'éclairage le plus souvent possible.
- Utiliser au maximum la lumière naturelle pour s'éclairer.

Le matériel informatique

• **Se fournir en matériel peu consommateur en énergie** : de nombreux sites permettent d'évaluer précisément la consommation électrique d'un parc informatique (exemple : le [guide Topten](#), soutenu par l'ADEME).

• **Privilégier les ordinateurs portables** qui consomment 50 à 80% de moins qu'un poste fixe. Attention : leur impact environnemental est quand même négatif à cause de leurs batteries qui consomment un certain nombre de matières premières limitées telles que le lithium.

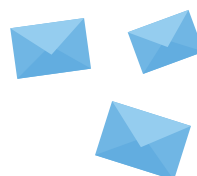
• **Éteindre le matériel informatique** dès que possible. Privilégier d'éteindre l'ordinateur ou l'écran plutôt que d'utiliser le mode veille, qui consomme encore 20 à 40% de sa consommation en marche.

• **Éviter les économiseurs d'écran** qui utilisent des effets 3D qui consomment beaucoup d'énergie.

• **Ne pas laisser les chargeurs sur la prise** car ils continuent de consommer.

• **Courrier électronique** : trier et nettoyer régulièrement sa boîte de messagerie, éviter de trop stocker de messages, éviter d'envoyer des pièces jointes trop lourdes, mettre en place une gestion optimisée du fonctionnement des serveurs informatiques.

• **Réduire ou supprimer les projecteurs** ou écrans des halls d'accueil ou des cafétérias non indispensables.



Le matériel de reprographie

• Plutôt que d'équiper chaque poste de travail avec une imprimante individuelle, **relier tous les ordinateurs à une imprimante/photocopieur** branchée en réseau.

• **Éteindre l'imprimante** entre chaque utilisation ou le plus souvent possible, notamment au moment de quitter le bureau afin d'éviter qu'elle ne reste en veille toute la nuit.

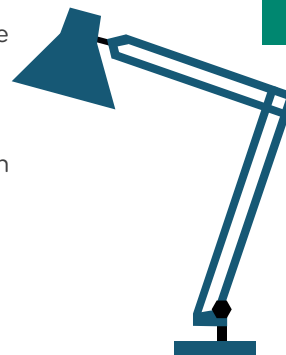
L'éclairage

• N'allumer la lumière que **si cela est vraiment nécessaire** et l'éteindre dès que possible.

• **Éteindre l'éclairage intérieur** des bâtiments la nuit, le week-end et lors des périodes de fermeture.

• S'ils existent, **éteindre l'éclairage extérieur et l'éclairage des vitrines le soir** qui, en plus de consommer beaucoup d'énergie, sont une importante source de pollution lumineuse ayant un impact négatif sur la biodiversité et la santé humaine. Pour rappel, [un arrêté du 25 janvier 2013](#) relatif à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels est venu restreindre l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels. Sauf dérogation :

- Les éclairages intérieurs de locaux à usage professionnel doivent être éteints une heure après la fin de l'occupation de ces locaux ;
- Les illuminations des façades des bâtiments doivent être éteintes au plus tard à 1 heure du matin ;
- Les éclairages des vitrines de magasins de commerce ou d'exposition doivent être éteints au plus tard à 1 heure du matin ou une heure après la fin de l'occupation de ces locaux si celle-ci intervient plus tardivement.



>>>

INDICATEURS d'évaluation et de suivi de l'action

(indicateurs fournis à titre indicatif)

INDICATEURS QUANTITATIFS



Consommation annuelle en électricité avec suivi de l'évolution dans le temps

INDICATEURS QUALITATIFS



Recensement des aménagements/ actions réalisés au sein de la structure pour limiter sa consommation en énergie



Les salarié.e.s de la structure ont-ils.elles dupliqué les bonnes habitudes prises en entreprise à la maison ?

Possibilité de réaliser un questionnaire annuel auprès des salarié.e.s pour évaluer ce point.



Approvisionnement en énergie auprès d'un fournisseur d'énergies renouvelables

>>> ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION ET PARTIES PRENANTES À MOBILISER

- **Installer des détecteurs** de présence pour la lumière dans les espaces où cela est possible (couloirs, toilettes, extérieurs, etc.).
- **Utiliser des Lampes à Basse Consommation** (« LBC » ou « LFC ») **ou des LED** plutôt que des lampes à incandescence et les halogènes qui sont énergivores. Après l'interdiction des lampes à incandescence (règlement européen du 18 mars 2009, n°244/2009), les lampes halogènes ont été interdites à la vente depuis le 1^{er} septembre 2018, dans le cadre du règlement européen n°2015/1428 du 25 août 2015 sur l'éco-conception des lampes à usage domestique.
- **Dépoussiérer** régulièrement les lampes et luminaires afin d'éviter de gaspiller la lumière. Les éclairages sales émettent en effet moins de lumière que les éclairages propres.



S'APPROVISIONNER EN ÉNERGIE VERTE

Il existe aujourd'hui des fournisseurs dont l'électricité est vraiment d'origine renouvelable, sans nucléaire ni énergie fossile. Opter pour l'un de ces fournisseurs permet de **réduire l'empreinte écologique de sa structure**. La plateforme « [Le guide de l'électricité verte](#) » propose un classement des fournisseurs d'électricité basé sur des critères environnementaux et prodigue des conseils pour vous accompagner dans le choix de votre fournisseur d'énergie.

Parmi ces fournisseurs d'énergie renouvelable, on retrouve des entreprises de l'économie sociale et solidaire.



Pour aller plus loin

ADEME, [Réduire sa facture d'électricité - Limiter la consommation de ses équipements](#)

• [Le guide de l'électricité verte](#)

• [Guide Topten](#), label soutenu par l'ADEME indiquant les appareils électriques et électroniques les plus performants énergétiquement du marché

